

La lutte contre les FEUX DE FORÊT : un premier pas de maître en conservation

Par Nicolas Provencher, historien

Avec la confédération de 1867 les provinces canadiennes que nous connaissons aujourd'hui s'unirent pour former un immense pays bordé à la fois par les océans atlantique, pacifique et arctique. Le Canada était en pleine expansion d'autant plus qu'avec la confédération venait l'article 109 de l'Acte d'Amérique du Nord britannique. Elle donnait au gouvernement des provinces la responsabilité d'administrer les mines, les pêcheries, la chasse, les affaires autochtones, les terres publiques et ses forêts. Au Québec, on confia cette responsabilité au Département des Terres de la Couronne de la province de Québec.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, plusieurs législations concernaient le contrôle du sol et de ses richesses, mais rares sont celles qui restreignaient l'expansion de l'exploitation forestière dominée par les Barons du bois. Jacques Boucher parla même d'un régime d'accumulation extensive du capital. Par contre, à partir de la décennie 1870, certains commencèrent à s'inquiéter de la fragilité de la ressource forestière. Il n'était évidemment pas question de ralentir l'industrie du bois, mais une approche de conservation devait être instaurée.

L'INDUSTRIE DU BOIS EN PLEINE EXPANSION

Dans l'Acte d'Amérique du Nord britannique, une clause stipulait que les régions éloignées devaient être reliées, à l'aide d'un chemin de fer, aux grands centres du pays afin de stimuler les marchés régionaux et leur colonisation. Ce réseau de transport était une nécessité économique puisque les routes étaient très mal entretenues et les voies navigables étaient gelées cinq mois par années. Ainsi, les zones éloignées devenaient de plus en plus accessibles pour les colons qui souhaitaient s'y installer et les entrepreneurs avaient accès à un nouveau territoire riche en ressources naturelles.

Aux États-Unis, l'épuisement des forêts poussait les Américains à importer le bois d'œuvre canadien. Par contre, les forêts québécoises résistaient mal à cet assaut puisque les arbres de grandes tailles facilement transformables en sciages pour la construction se faisaient rares. Considérées de plus en plus pauvres pour l'industrie du sciage, ces forêts étaient parfaites pour celle des pâtes et papiers. En effet, la pâte était fabriquée avec des résineux dont la fibre est plus longue que le feuillu, ce qui est recherché pour résister à la pression des machines à papier. Les épinettes abondantes constituaient une matière première idéale pour l'industrie des pâtes et papiers. Aussi, de nouveaux facteurs favorisèrent l'explosion de cette industrie. La généralisation de l'éducation, la production de masse des journaux et le traité de réciprocité de 1854¹ augmentèrent la demande de ce produit. D'autant plus, que les grandes villes du nord-ouest des États-Unis comme New York, Boston et Pittsburgh consommaient à ce moment 70 % du papier américains. Leur proximité et l'accessibilité par train et bateau du marché québécois poussaient les entreprises américaines à s'approvisionner au Québec. Bien que des usines de pâtes locales existaient au début du XIX^e siècle, c'est à partir de la fin des années 1860 que le Québec connut une explosion industrielle dans ce domaine.

1 Le traité de réciprocité est une entente les États-Unis et le Canada qui visait à diviser mutuellement les droits de douanes et les tarifs protecteurs imposés sur les marchandises échangées entre les deux pays entre 1854 et 1948. Dans Encyclopédie canadienne, *Réciprocité*, URL : <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/reciprocite/>

LA PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES FEUX : UN INVESTISSEMENT ?



Source : Société d'histoire forestière de Québec .

En 1868, les redevances que les entreprises payaient au gouvernement représentaient le tiers du revenu annuel de l'État. Considérant que la part du budget gouvernemental consacrée au domaine forestier se chiffrait à seulement 5,2%, le gouvernement devait trouver un moyen de réinvestir en forêt.

C'est dans cette optique que la lutte contre les feux de forêt devenait primordiale. Ils étaient devenus un véritable fléau. Justement, en 1868, plusieurs territoires forestiers du Québec notamment sur la Côte-Nord et au Lac-Saint-Jean se sont enflammés. Ainsi, ce fut un feu d'une étendue d'environ six cents kilomètres carrés qui ravageait les habitations de Havre-Saint-Pierre tandis qu'au Lac-Saint-Jean, 555 familles furent ruinées. Un journaliste, Benjamin Sulte, affirmait que le feu détruisait dix fois plus de bois que toutes les haches des exploitants forestiers et des défricheurs réunis.

À la demande du Lieutenant-gouverneur, un comité spécial fut créé afin de trouver une solution à ce problème. Dans leur rapport intitulé *Rapport du comité d'enquête sur les feux de forêt de 1867 et 1868*, quelques solutions étaient proposées notamment la réglementation des deux principales sources d'incendie : les feux de camp et de défrichement. Ce fut donc le 1^{er} février 1870 qu'une première loi préventive sur la protection des forêts contre le feu vit le jour. Cette législation interdisait à quiconque d'embraser les arbres sur pied. De plus, c'était à l'automne et au printemps que les abattis devaient être brûlés.

Pour faire respecter ces nouvelles règles, mais aussi pour sensibiliser la population, le gouvernement mit de l'avant quelques projets. En ce sens, les premiers efforts furent d'ordres publicitaires. L'Assemblée législative ordonna l'impression de mille exemplaires du texte en français et cinq cents en anglais de cette publicité. On les afficha sur les portes des églises et dans d'autres endroits fréquentés. Ils servaient à informer la population sur les dangers d'une utilisation non responsable du feu en forêt, mais aussi sur les mesures punitives du non-respect des règles. Une amende de 2 \$ à 80 \$, une somme énorme pour l'époque, attendait les contrevenants.

Une autre mesure importante fut l'établissement de garde forestier demeurant constamment en forêt ou aux abords de celle-ci. Ils se voyaient attribuer un rôle de protection et de surveillance. De plus, en 1907, un projet de tours d'observation fut tenté afin de détecter plus rapidement les feux de forêt. Après une visite chez son homologue américain où ce système était employé, William Charles John Hall, chef du Service de la protection des forêts du Québec disait que :



Tour Hales Brook de la Southern St-Laurent Forest Protective Ass.

Remarquez la cabane au pied de la tour. Elle servait de maison à l'observateur. Ce modèle fut privilégié par le Service de protection.

Source : Société histoire forestière du Québec.

« des postes d'observation sont établis au sommet des plus hautes montagnes, dans le territoire à protéger, et sont reliés par communications téléphoniques avec le système téléphonique du voisinage. Chaque station de guet est confiée à un homme fiable, qui connaît l'usage de ces instruments. Cet homme [...] cherche à localiser l'endroit, appelle par téléphone le plus proche garde-feu et lui dit à peu près où est le feu »².

Selon lui, « un homme [pouvait] faire autant pour prévenir les feux de forêt que quatre-vingts des meilleurs hommes de patrouille ». La première tour fut construite en 1910 et en 1930, près de cinq cents, reliés par un incroyable réseau de plusieurs milliers de kilomètres de fils téléphoniques, furent construits.

CONCLUSION

L'Acte d'Amérique du Nord britannique confia au Québec la gestion de ses forêts. Cette responsabilité amena des dépenses conséquentes afin de protéger les forêts. Devant ce problème, un comité spécial fut chargé de trouver une solution afin de préserver les forêts. Le Département des Terres de la Couronne ainsi que plusieurs concessionnaires firent leurs premiers pas en matière de conservation. Ils voulaient ainsi assurer la pérennité de la ressource tout en conservant sa rentabilité. Les changements étaient importants et ne faisaient que commencer. En effet, le début du XX^e siècle allait amener un nouvel acteur qui allait changer l'univers forestier : l'ingénieur forestier.

RÉFÉRENCES

Blanchet, Patrick. *Feux de forêt, l'histoire d'une guerre*. Trait d'union, 2003, 184 p.

Boucher, Jacques. *Évolution du régime forestier et crise forestière*. [En ligne] <http://www.eve.coop/?a=54>

Charland, Jean-Pierre. *Les pâtes et papiers au Québec : technologies, travail et travailleurs*, Institut québécois de recherches sur la culture, Québec, 1990, 447 p.

Fréchette, Alain. *Regard analytique sur l'évolution des institutions de gouvernance forestière au Québec*. Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2013. 409 p.

Hardy, René. « L'exploitation forestière dans l'histoire du Québec et de la Mauricie », *Histoire du Québec*, Vol. 6, no. 3 (2001), 222 p.

Paillé, Gilbert. *Histoire forestière du Canada*. Québec, publication du Québec, 2012, 433 p.

Gouvernement du Québec, *Historiques des perturbations majeures*, Québec, URL : <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/feu/fimaq-feu-historiquepertur.jsp>

Gouvernement du Québec, *Historique de la prévention*, Québec, URL : <http://mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/feu/fimaq-feu-historiqueprev.jsp>

² Patrick Blanchet, *Feux de forêt, l'histoire d'une guerre*. Trait d'union, 2003, p. 78.